

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 07/03/2013

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, SAVOIE Jean-Christophe, ROLANDEZ Alain.
Absent : Absents excusés :	REGAD Bernard, BONAVERO Catherine qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth.
Secrétaire de séance	ARBEZ-CARME Elisabeth

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 04/02/2013 qui est approuvé à l'unanimité.

I. RYTHMES SCOLAIRES :

M. le Maire rappelle la réforme du Gouvernement concernant les rythmes scolaires à l'école primaire : la semaine sera organisée sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin, 24 heures de classe par semaine, 5h30 maximum pour la journée de classe et 3h30 maximum le mercredi. Cette réforme entrera en application dès la rentrée scolaire 2013 mais les collectivités locales peuvent en demander le report à la rentrée 2014; aussi celui-ci doit-il être exprimé avant le 9 mars.

M. le Maire fait ensuite part de l'impact de cette réforme.

Au niveau du Conseil Général, elle génère des modifications dans l'organisation du transport scolaire et une augmentation des coûts.

Au niveau de la commune, elle engendre une modification des horaires d'ouverture du centre de loisirs et un encadrement supplémentaire. La durée de l'activité périscolaire sera allongée et les effectifs plus importants que ceux du mercredi matin actuellement.

Les coûts salariaux supplémentaires pouvant être estimés entre 4 000 € et 6 000 € pour l'année scolaire.

De plus, la Maison de l'Enfance de Septmoncel étant gérée en partenariat avec la commune de Lamoura qui, elle-même est en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la commune de Lajoux, il y a un intérêt de cohérence entre les communes.

C'est la raison pour laquelle M. le Maire de Septmoncel a souhaité une concertation entre les responsables des 3 communes et les enseignants, concertation qui a eu lieu le 5 mars.

L'ensemble des enseignants est favorable à la modification des rythmes scolaires avec des créneaux horaires sensiblement identiques.

De même, le Conseil d'Ecole de Septmoncel donne son accord, pour un retour à la scolarisation en 4,5 jours.

M. le Maire de Lajoux, bien que restant ouvert à la discussion, préconise le report de la réforme pour la rentrée 2014 en raison de la fermeture de classe qui frappe son école.
En soutien, M. le Maire de Lamoura demande également le report à 2014.

Par ailleurs, M. le Maire informe l'assemblée de la dotation de l'état pour l'accompagnement dans l'organisation des activités périscolaires et la prise en charge de tous les enfants au moins jusqu'à 16h30, qui se monte à :

- 90 € par enfant, la 1ère année
- 45 € par enfant, la 2ème année

pour les communes en Zone à Revitalisation Rurale adoptant la réforme dès la rentrée 2013.

Le Conseil Municipal comprend les contraintes départementales et le manque d'information préalable des communes. Il est solidaire de la commune de Lajoux pour le maintien de classe.

Néanmoins, dans l'intérêt de l'enfant et tenant compte de l'avis des enseignants et du conseil d'Ecole, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la modification des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

II. CONSULTATION TRAVAUX VOIRIE

Suite à la rencontre avec les Services de la Direction Départementale des Territoires, afin d'assurer la sécurisation de la route de la Vie-Neuve tout en envisageant la perspective de création d'un lotissement, M. le Maire propose de lancer une consultation sur les travaux à réaliser "au Gitalet", selon les plans et bordereau de prix établis par le Cabinet BISSIEUX Bâti Concept, ou selon d'autres variantes qui pourront être suggérées par les entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au lancement d'une consultation auprès d'entreprises de différentes envergures et autorise M. le Maire à signer les documents requis.

III. DEMANDE ECHANGE TERRAINS

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Gilbert PERRIER en date du 21/02/2013 sollicitant un échange de terrain avec la commune.

M. PERRIER propose de céder la parcelle lui appartenant, cadastrée AK 96, d'une contenance de 2 330 m² située à proximité du terrain de sport du Replan en échange d'une partie (entre 1900 et 2000 m²) de la parcelle communale cadastrée AL 389, sise en contrebas de sa maison.

M. le Maire rappelle qu'un échange a déjà eu lieu par le passé et que cela suppose le renoncement à droit de rétrocession d'expropriation de Mme Pierrette HUGON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour l'échange de parcelles précité avec M. Gilbert PERRIER, tout en demandant une clause de servitude pour le réseau pluvial existant sur la parcelle AL389, et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IV. PROPOSITION ACQUISITION FRAISE OCCASION

M. le Maire fait part de la proposition de M. Jean-Yves TESTUT de céder sa fraise à neige d'occasion pour la somme de 3 000 €.

Considérant l'état de ce matériel, sa puissance et son utilité pour le déneigement du centre du village, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, en valide l'acquisition et demande que cette dépense soit inscrite au budget 2013.

Par ailleurs, la commission déneigement souhaite se réunir afin de dresser un bilan de la saison d'hiver écoulée et anticiper des moyens pour la prochaine saison.

V. AVANCEMENT GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C en date du 06/12/2012, Mme Christine ROSSERO bénéficie de l'avancement de grade, d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de transformer le poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe en un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

VI. PERSONNEL DE LA MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire informe l'assemblée du suivi du dossier relatif au licenciement de Mme Jenny JACOTOT pour faute grave.

Quant au personnel de la Maison de l'Enfance et devant les difficultés persistantes à recruter du personnel qualifié, M. le Maire confirme le maintien de 2 personnes en Contrat à Durée Déterminée pour les 2 mois à venir et annonce la création d'un poste à temps partiel pour les travaux de ménage.

VII. COURRIERS DIVERS

A) POSTE DE SEPTMONCEL

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 22/02/2013 de M. Pascal LANOUE, Directeur de la Poste de Saint-Claude informant de la fermeture du bureau de Poste de Septmoncel pour les congés d'été :

- du lundi 19 août au samedi 24 août 2013 inclus.

Durant cette période, les instances des habitants de Septmoncel seront à disposition au bureau de Poste de Saint-Claude Reybert.

Lors d'un entretien avec M. le Maire en date du 18/02/2013, M. LANOUE a précisé que l'activité du bureau de Poste de Septmoncel se maintient à un niveau honorable et invite la population à continuer à fréquenter ce bureau.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) PROBLEME CANALISATION RD436

En raison du gel et d'un certain degré d'usure, M. le Maire informe l'assemblée que la canalisation des eaux pluviales a cédé à l'entrée du bas du village, formant un trou sur la RD 436.

M. Nicolas GINDRE a demandé un devis pour la réparation du réseau endommagé à l'entreprise GOYARD qui se monte à 2 982.82 TTC.

Considérant que le dommage est en bordure d'une route départementale et les interrogations quant à l'ouvrage en lui-même et en accord avec les services du département, il est proposé d'effectuer les travaux avec une à disposition des personnels de l'équipement pour effectuer les réparations dès lors que la commune fournit le matériel et le tractopelle.

Le Conseil Municipal retient cette dernière solution.

B) SIDEC

Dans le cadre de l'étalement des travaux de rénovation de l'éclairage public et selon les demandes exprimées par la commune, M. le Maire indique que le SIDEC prévoit de remplacer 50 luminaires en 2013 (sur 102).

- Coût des travaux	33 600 €
- Prise en charge ADEME	18 000 €
- Solde à la charge de la commune	15 600 €.

Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition.

C) DEFIBRILATEUR AUTOMATIQUE

M. le Maire rappelle qu'un défibrillateur automatique est installé à proximité de la porte d'entrée de la Salle de Musique.

Le coût de l'appareil et son installation représentent un montant de 2 757.60 € TTC, subventionné à hauteur de 1000 € par le Conseil Général, le solde étant pris en charge par la commune et le 1^{er} intéressé qui le Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ) qui en assumera le coût du contrat d'entretien.

M. le Maire préconise une présentation du fonctionnement de cet appareil lors de la soirée de remerciements des bénévoles le 22/03/2013. M. Jean-Louis MICHARD suggère que les enseignants et les élèves de grande section soient également initiés à l'utilisation d'un défibrillateur.

D) DENEIGEMENT "SUR LE CRET"

M. le Maire fait part d'une plainte à répétition de Mme COURVOISIER concernant l'insuffisance de déneigement de son chemin (chemin rural non prioritaire) et donne lecture d'un échange de courriers.

E) COMMERCE D'ALIMENTATION

Deux réunions ont été organisées :

- avec le groupe Casino proposant l'enseigne "VIVAL",
- avec "PROXI MARCHE" (groupe Auchan).

Le projet est à l'étude.

F) PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PETITES RANDONNEES (PDIPR)

M. Nicolas GINDRE lance la consultation pour la rénovation de la signalétique.

Si de nouveaux itinéraires sont envisagés, tel que le Tour des 7 belvédères, alors, il faudra prévoir la suppression de certains tronçons.

Actuellement, 600 km de sentiers sont balisés sur la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude mais trop ne sont pas entretenus. Conseil est donné de privilégier les sentiers les plus utilisés.

Le Conseil Municipal devra délibérer avant fin avril sur le plan définitif des sentiers balisés.

G) REFONTE DU SITE INTERNET

Mme Sylvie MICHAUD annonce que le stagiaire retenu pour effectuer la refonte du site internet s'est désisté. Néanmoins, il propose de réaliser ce travail en parallèle avec un collègue auto-entrepreneur et doit soumettre un devis.

Séance levée à 23 h 55

Affiché le 14/03/2013

Le Maire,

Raphaël PERRIN